



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



« Le patrimoine culturel et les industries  
créatives comme vecteurs de  
développement du Maroc »

Programme conjoint Culture et  
Développement du F-OMD mis en œuvre  
au

MAROC

## Contributions du programme conjoint à la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO sur la culture



### [Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#)

#### Actions du programme conjoint:

La **conservation du patrimoine culturel** a été favorisée par la création d'un centre d'interprétation sur le site du patrimoine mondial de Volubilis afin de mettre en valeur les découvertes archéologiques.

#### Produits du programme conjoint:

##### Valorisation de la **conservation du patrimoine culturel**:

- Renforcement institutionnel du Ministère de la culture:
  - Elaboration d'une Stratégie et d'une Charte nationales pour la préservation, la valorisation et la promotion du patrimoine culturel ;
  - Production d'un inventaire stratégique du patrimoine culturel marocain ;
  - Diagnostic de l'état de la gestion, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel marocain.
- Diffusion d'informations sur le patrimoine culturel:
  - mise en place de systèmes informatisés pour la documentation et la géolocalisation du patrimoine culturel ;
  - Création d'un portail du patrimoine culturel marocain ;
  - Production d'un film documentaire.
- Renforcement des capacités: Plan de formation au profit des professionnels et acteurs intervenants dans le domaine du Patrimoine Culturel

*Veillez noter que l'information présentée sur les Conventions est fondée sur les commentaires envoyés par l'équipe du programme conjoint pendant sa mise en œuvre, et de ce fait risque de ne pas être exhaustive.*



## [Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#)

### Actions du programme conjoint:

- **L'innovation créative, la cohésion sociale et l'élimination de la pauvreté** ont été appuyées par un projet de texte de loi visant à instaurer un système de Trésors humains vivants ;
- Le patrimoine culturel immatériel a été sauvegardé :
  - Au niveau national: en établissant un inventaire stratégique du patrimoine culturel marocain et en produisant d'autres outils pour le Ministère de la culture (livrets méthodologiques sur l'inventaire du patrimoine culturel, système informatisé pour la documentation de l'inventaire général du patrimoine culturel, etc.) ;
  - Dans la région de Guelmin: en publiant un rapport sur l'état des lieux du patrimoine culturel immatériel Guedra et Ganga (dans la commune d'Asrir).



## [Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

### Actions du programme conjoint:

- Appui à la **créativité et à la production d'expressions culturelles** en soutenant le secteur de l'artisanat (notamment les sous-secteurs de la vannerie et du tissage de tentes) :
  - Démarches administratives et juridiques en vue de créer des groupements d'intérêt économique ;
  - Activités de renforcement des capacités (privilégiant les femmes artisans – par ex : formation de 40 femmes à la fabrication de tentes traditionnelles et de 82 femmes à la vannerie).
- Appui à la mise en place de **systèmes participatifs de gouvernance dans le domaine de la culture** en vue d'intégrer les femmes aux processus de prise de décisions :
  - Représentation politique historique de 14 femmes en 2009 dans la région de Guelmim ;
  - Création d'un réseau des femmes élues en 2010.
- **Intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement durable** au niveau local : intégration des priorités liées à la valorisation du patrimoine culturel dans les plans de développement communaux des Oasis du Sud:

### Produits du programme conjoint:

- **Intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement durable** aux niveaux national et régional :
  - Niveau national: élaboration d'une Stratégie et d'une Charte nationales pour la préservation, la valorisation et la promotion du patrimoine culturel
  - Niveau régional: élaboration de plans stratégiques régionaux pour le développement des secteurs de l'artisanat, de la musique et du livre.

- **L'émancipation économique** a été encouragée en renforçant les cadres juridiques pour soutenir les expressions culturelles : projet de texte de loi en vue d'instaurer un système de Trésors humains vivants.
- Appui à la **créativité et à la production d'expressions culturelles** par la conception de produits visant à développer le secteur de l'artisanat (en particulier les sous-secteurs de la vannerie et de la fabrication de tentes) :
  - Etude d'implantation d'unités de production dans la zone des oasis du sud ;
  - Elaboration de plans de gestion pour les Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et les associations dans la région de Guelmin.